

Comprendre

La politique climatique de l'Union Européenne

Mathieu Agostini – Bureau National du Parti de Gauche

Parti de
Gauche

Remerciements spéciaux à Julie Del Papa, Didier Thévenieau, Arthur Morenas, Boris Morenas, Kevin Gallet, David Gau et Laurent Ayrault de la commission écologie.

SOMMAIRE

EDITO.....	page 2
INTRODUCTION.....	page 3
PAQUET ENERGIE CLIMAT 2020 : UNE POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE LIBÉRALE	
Le paquet Energie Climat c'est quoi ?.....	page 4
Vous avez dit efficacité énergétique ?.....	pages 4 à 5
La finance, pilier de la lutte contre le réchauffement climatique.....	page 6
Les politiques climatiques, cette justification miracle au libéralisme.....	page 7
2030 : UNE FEUILLE DE ROUTE ET DE PROFONDS RECULS	
Une stratégie avant tout libérale.....	page 8
Une politique climatique en réalité peu ambitieuse.....	page 9
QUELLES POLITIQUES CLIMATIQUES POUR 2030 ?.....	pages 10 à 11

Edito

La commission écologie du Parti de Gauche a choisi de mettre un nouvel outil à disposition des militant-e-s : les brochures de formation sur l'actualité. La compréhension des faits politiques est essentielle si nous voulons conduire une mission fondatrice de notre Parti : la mobilisation des abstentionnistes et la réappropriation de la politique par tous par l'éducation populaire.

La série de brochures que nous publierons lorsque l'actualité s'en fera ressentir se veut donc loin de toute vérité révélée. Elle vise à fournir principalement des clefs de compréhension et des outils de décryptage. Elle vient compléter les formations qui sont proposées aux responsables et militants du parti, et la production de brochures théoriques et aux cahiers d'acteurs, argumentaires et communiqués déjà réalisés.

Le parti pris de ces outils ? C'est tout simplement que le travail collectif des camarades est le meilleur support pour partager notre analyse et notre compréhension des faits politiques. C'est pour cette raison que nos brochures s'appuieront sur les travaux réalisés par les membres de la commission écologie du Parti, en lien avec d'autres commissions selon les sujets.

Cette première brochure est ainsi issue des travaux réalisés par notre commission au cours du mandat qui s'achève au Parlement Européen. Un mot donc pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à assurer ce travail de suivi parlementaire. Ce sont leurs travaux qui nous permettent d'éditer cette première brochure.

Le principe même d'un militant aguerri est d'être capable de débrouiller les sujets de fond comme l'actualité, de les assembler, de confronter cette actualité, de la percuter à nos schémas d'analyse et nos propositions pour les faire évoluer. C'est cette compréhension fine et globale qui nourrit notre militantisme, nous permet de partager notre pensée, de convaincre et de débattre de manière argumentée dans le cadre de discussions collectives.

Mais même pour un œil affûté, il est parfois difficile de départir le vrai du faux, de trouver les bonnes sources sur chaque sujet d'actualité, et finalement, de décoloniser nos propres réflexions de l'influence délétère de l'idéologie dominante.

La campagne des européennes est un excellent moment pour démarrer ce travail.

Nous affrontons à la fois les libéraux du PSE et du PPE, les faux semblants des écolos libéraux, et la désaffection des masses populaires, lit de la montée en puissance probable du Front National.

La politique climatique européenne est un archétype de la technocratie européenne et des politiques de l'oligarchie : financiarisation de l'environnement, libéralisation des marchés, architecture complexe, utilisation à outrance des « bons sentiments », déclarations d'intentions masquant des politiques de destruction sociale et environnementale.

C'est pourquoi la politique en matière de climat doit être un combat politique majeur du 21^e siècle pour les gauches révolutionnaires. L'équilibre climatique est une question cardinale de notre écosocialisme et de tout projet de progrès humain. Il est le garant des conditions même de la vie humaine sur Terre et dépendra de notre capacité, en tant qu'humanité, à organiser nos relations avec les écosystèmes nécessaires à la vie.

Cette question est donc celle, avec la lutte contre le Grand marché transatlantique, qui organise et structure le combat de notre camp au niveau international. C'est également une des bases sur lesquelles s'est fondé notre réseau écosocialiste européen et sur laquelle se développe la convergence des mouvements sociaux à l'échelle internationale.

Ne manquons pas ce rendez-vous.

Fraternellement,

Mathieu AGOSTINI - *Bureau National du Parti de Gauche* - mathieu.agostini@gmail.com

Corinne MOREL DARLEUX - *Secrétaire Nationale en charge de l'écosocialisme*

En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, est constituée la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC – UNFCCC en Anglais). Cette convention est la base et l'origine des législations internationales et nationales de lutte et d'adaptation contre les changements climatiques.

C'est elle notamment qui reconnaît le principe de responsabilité commune (de l'humanité) mais différenciée (entre les pays développés et les pays en voie de développement). C'est-à-dire que tous les pays n'ont pas la même responsabilité compte tenu de leurs niveaux de développement respectifs et de leurs niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES). C'est une base faible, mais une base néanmoins de solidarité internationale.

Depuis, les pays ayant ratifiés cette Convention-cadre se réunissent une fois par an lors des « Conférences des Parties », les fameuses « Cop ». Les plus connues de ces Cop sont celles de Kyoto, de Copenhague et plus récemment de Cancun ou de Varsovie.

C'est celle de Kyoto qui donnera naissance au fameux protocole de Kyoto de lutte contre le changement climatique et qui fixe des objectifs individuels et contraignants aux pays en vue de réduire, sur la période 2008-2012, d'au moins 5% les émissions mondiale par rapport à 1990.

Le protocole de Kyoto a depuis été « amendé » à Doha en 2012 pour poursuivre la politique mondiale de réduction des gaz à effet de serre. En réalité, face à l'impossibilité de trouver un accord international ambitieux sur une nouvelle période post-2012, les Etats ont sauvé les apparences en prolongeant l'accord de Kyoto de 2013 à 2021 en espérant trouver un accord réel lors de la COP de 2015.

Pour mettre en œuvre cet accord de Kyoto et son prolongement, l'Union Européenne s'est dotée d'une législation contraignante jusqu'en 2020¹, d'une feuille de route jusqu'en 2030² et de grandes lignes pour 2050³.

La politique climatique européenne repose sur une architecture législative complexe. Elle recouvre à la fois des engagements généraux, des directives, des règlements, des avis. Elle concerne des politiques générales et des politiques sectorielles (transport, énergie, agriculture etc.).

L'enjeu de cette brochure n'est pas une lecture approfondie de tous ces règlements mais la compréhension de la mécanique politique qui régit ces différents objectifs européens.

1 http://ec.europa.eu/clima/policies/package/index_en.htm

2 http://ec.europa.eu/clima/policies/2030/index_en.htm

3 http://ec.europa.eu/clima/policies/roadmap/index_en.htm

PAQUET ENERGIE CLIMAT 2020 : UNE POLITIQUE CLIMATIQUE EUROPÉENNE LIBÉRALE

Le paquet energie climat c'est quoi ?

Le Paquet Energie Climat est le cadre législatif européen en matière climatique. C'est un ensemble de textes législatifs qui engage les Etats membres en matière climatique et énergétique. C'est lui qui régule l'Union Européenne sur ces sujets jusqu'en 2020. Il comprend trois objectifs principaux connus sous le nom « des trois fois 20 » :

- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 20% d'énergies renouvelables en Europe ;
- 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Ce Paquet Energie Climat s'appuie sur 4 outils :

- des objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables ;
- un marché carbone ou Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions ;
- des objectifs nationaux de diminutions d'émissions de GES ;
- une directive créant un cadre légal pour la mise en place du stockage de carbone⁴.

Les objectifs sont nationalisés de façon à prendre en compte les niveaux de développement respectifs, les possibilités d'y développer les énergies renouvelables etc. L'idée de fond est de permettre à l'Union Européenne d'atteindre ses objectifs de façon commune et de faire peser la responsabilité sur les Etats membres de façon équitable et non égale.

En France, les objectifs nationaux sont de diminuer de 14% ses émissions par rapport à 2005 et vise 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale en 2020 (cela représente environ un doublement de la capacité de production par rapport aux années 2000)⁵.

Vous avez dit efficacité énergétique ?

L'efficacité énergétique devrait être la pierre angulaire de toute politique énergétique écologique. C'est elle qui assure une diminution nette rapide de la dépendance énergétique aux ressources fossiles et non renouvelables et donc, de fait, des peuples aux transnationales du secteur énergétique, condition nécessaire de souveraineté. C'est cette politique qui permet de se confronter directement au système productiviste énergétique en disant « l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on économise ». Elle permet de renverser le système énergétique actuel en fondant nos politiques sur la réponse aux besoins et non plus sur les besoins des entreprises à écouler leur production énergétique pour maintenir leurs taux de profits.

Constatons d'abord que cette efficacité énergétique apparaît dans les objectifs mais pas dans les outils. Comme tous les sujets liés à la lutte contre le changement climatique, elle fait l'objet d'une âpre bataille entre les différents lobbys européens. La dernière directive énergie est entrée en vigueur en 2012.

4 A noter qu'en ce qui concerne ce dernier, il s'agit avant tout d'un objectif de recherche et développement et de « promotion commerciale de la solution ». La technologie n'est pour l'instant pas mature. Nous avons porté au Parlement Européen notre opposition à cette solution qui sert de tapis comme pour l'enfant qui casse une vitre et s'empresse d'y cacher les débris dessous. Plus largement, nous devons être attentifs aux solutions « miracles » d'ingénierie qui ont pour objet principal de protéger le système actuel en corrigeant les symptômes plutôt que le mal.

5 Dans son rapport remis fin 2013 à la Commission Européenne, la France indiquait qu'elle avait atteint un niveau de 13,7% pour l'année 2012 en matière d'énergies renouvelables (contre un objectif de 14%) mais qu'elle avait diminué ses émissions de GES de 12% en dessous du niveau auquel elle s'était engagé à stabiliser.

Tout l'art de ce type de législation européenne est de manier l'ambiguïté. Ainsi, les économies d'énergies à réaliser sont quantifiées au niveau européen et les Etats membres ont l'obligation de mettre en place des mesures. Mais voilà, cette directive comme les précédentes demande aux Etats des objectifs de réduction des consommations qui ne sont qu'« indicatifs » et évaluables selon les critères de leur choix. Tous les modes de calculs sont ainsi possibles, l'objectif peut ne pas être atteint, l'important étant de rendre son document à la Commission pour être dans les clous européens. Inutile de préciser alors que bien peu de pays (à l'exception notable du Royaume-Unis et dans une moindre mesure de l'Allemagne) se sont saisis de ces objectifs.

Ainsi, en France, si différents niveaux de performances énergétiques dans les bâtiments ont vu le jour, aucune stratégie de long terme n'est prévue. Un représentant du ministère de l'Ecologie en France déclarait récemment « *Les États considèrent la directive comme une obligation sans importance (...) Ils sont chargés d'envoyer des documents à la Commission... que personne ne consulte. Du coup ils estiment que cette stratégie de long terme est seulement un document administratif sans conséquences politiques. (...) Nous avons certains objectifs en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments, mais aucun n'est organisé de manière adéquate* »⁶.

Le peu d'outils et d'obligations proposés par la Directive Efficacité Énergétique relèvent de la politique du « faire payer aux ménages, ne pas toucher aux entreprises ». Les grandes entreprises par exemple doivent impérativement réaliser un diagnostic énergétique. Sur la base duquel réduire ses consommations énergétiques ? Evidemment non, il ne faudrait pas nuire à la compétitivité. Faire ce diagnostic est donc la seule obligation qui pèse sur les entreprises.

En revanche, c'est sur les consommateurs individuels que pèsent les principales mesures proposées par la directive efficacité énergétique. C'est notamment le cas pour le compteur électrique intelligent Linky qu'EDF va installer chez ses clients. Si la directive précise que cette mesure obligatoire ne doit rien en coûter aux consommateurs, en France, la Commission de Régulation de l'Energie a déjà annoncé qu'elle pourrait autoriser EDF à le facturer pour rentabiliser l'investissement.

C'est également le cas pour les projets de rénovation énergétique proposés par les gouvernements de Sarkozy puis de Hollande qui concentrent les investissements sur les ménages, sans même se préoccuper de protéger les locataires contre les répercussions en matière de loyers.

Les responsables directs du réchauffement climatique sont ainsi bien préservés et les ménages tapés directement au portefeuille.

Les mesures d'efficacité énergétique sont extrêmement structurantes. D'où les fortes oppositions qu'elles peuvent rencontrer. D'abord en France où nous avons un modèle électronucléaire qui impose une consommation de base élevée pour garantir la stabilité du modèle de production des centrales.

En Europe ensuite, où l'austérité s'impose partout. Le responsable « Efficacité Énergétique » de la Commission Européenne Paul Hudson, parle à notre place. Pour lui, les mesures d'austérité qui sont imposées rendent impossible les investissements publics en matière d'efficacité énergétique.

Ces coûts doivent reposer sur les consommateurs et les profits captés par les entreprises. Les économies d'énergie « *ne peuvent et ne devraient pas être réalisées à l'aide d'argent public, sauf de manière marginale* », explique-t-il⁷. « *Cela ne peut pas être fait avec l'argent public étant donné qu'il n'y en a pas suffisamment. Cela ne devrait pas être fait avec de l'argent public puisque les profits pour le privé sont si immenses* ».

Les finances publiques sont asphyxiées par les politiques néolibérales et les profits des entreprises, financés par les ménages. Voilà toute la science de la Commission Européenne.

6 <http://www.euractiv.fr/energie/les-etats-membres-se-soucient-pe-news-533980>

7 <http://www.euractiv.fr/energie/efficacite-energetique-des-bati-news-533226>

La finance, pilier de la lutte contre le réchauffement climatique

La stratégie européenne de lutte contre le réchauffement climatique a comme outil central le Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions (SCEQE), autrement appelé « marché carbone ».

A chaque secteur d'activité et chaque entreprise émettrice est fixé un maximum d'émissions converties en quotas. Ces émissions peuvent être échangées sur le marché carbone entre ceux qui émettent moins (les vendeurs) et ceux qui émettent plus (les acheteurs). Ceci se conjugue avec le principe de compensation.

Si une entreprise souhaite émettre x tonnes de CO₂ supplémentaires, elle a la possibilité d'investir dans un projet dans un pays en voie de développement par exemple, projet qui doit permettre d'économiser ces x tonnes de carbone. Ce sont généralement des ONG qui se chargent de réaliser ces projets et vendent ensuite aux entreprises les crédits ainsi générés via le SCEQE.

Cet outil est la stricte application des logiques néolibérales de financiarisation et de régulation par le marché, de concurrence et de prix comme vecteurs d'optimum pour la société dans son ensemble.

En dehors du Front de Gauche et d'une part de plus en plus importante de la société civile, il est soutenu par tout le monde, y compris Europe Ecologie les Verts qui s'associe là, de fait, avec les grandes multinationales.

Mais ce système financier est un échec complet. Il n'a jamais été à l'origine de la moindre diminution d'émissions de GES⁸. Les rapports se font plus nombreux pour étayer cet argument.

On peut ainsi estimer que les diminutions d'émissions en Europe sont principalement dues à la crise d'une part – et donc à la diminution d'activité économique – et aux délocalisations d'autre part.

Effectivement, comme nous le verrons plus loin, la politique climatique européenne ne prend pas en compte les importations des produits dont les émissions sont imputées aux produits producteurs.

Les deux premières phases du SCEQE (2005-2007 et 2008-2012) avaient attribué des émissions gratuites aux principaux secteurs émetteurs (industriels, pétro-gaziers, énergéticiens etc.).

L'idée de départ était d'empêcher que les quotas deviennent un élément entraînant des délocalisations (dites « fuites carbonées »). Très survalorisés⁹, ces surplus de quotas ont donné lieu à de fortes spéculations.

De ce fait notamment, le prix du marché carbone a chuté jusqu'à 5,9 euros la tonne de carbone.

En comparaison, un rapport de la Commission Européenne estime que pour être incitatif, le prix de la tonne de carbone devrait être de 40 euros en 2030 et de 264 euros en 2050¹⁰.

Ce marché carbone fonctionne aujourd'hui comme tous les autres avec son lot de produits financiers dérivés, de bulles spéculatives et de fraudes. On se souviendra notamment de la fraude à la TVA de près de 5 milliards d'euros découverte en 2010¹¹.

Le système agit comme une vaste escroquerie dans la lutte contre le changement climatique.

Il empêche toute politique structurelle par l'effet de compensation. Une entreprise peut ainsi poursuivre son activité, y compris le développement de celle-ci, et dans les conditions sociales et environnementales qui précédaient, pourvu qu'elle puisse acheter les crédits nécessaires.

Il s'oppose à toute forme de « régulation » puisque cela contrevient au principe du « juste prix » en interférant avec le marché. C'est l'exact opposé d'une politique de planification écologique où le long terme de l'intérêt général prévaut sur le court terme du marché, où la délibération collective qui aboutit à une loi partagée de tous s'impose sur la concurrence libre et non faussée, où la propriété collective domine sur l'accaparement individuel.

8 European Environmental Agency (2011) Greenhouse gas emission trends and projections in Europe 2011 : Tracking progress towards Kyoto and 2020 targets, Copenhagen : EEA, p.37.

9 Les estimations les plus basses évaluent que ce sont plusieurs milliards de permis qui sont en trop.

10 http://ec.europa.eu/clima/policies/2030/docs/swd_2014_xxx_en.pdf#page=82

11 http://www.liberation.fr/economie/2010/01/15/une-fraude-a-cinq-milliards-sur-le-marche-du-carbone_604512

Les politiques climatiques, cette justification miracle au libéralisme

A la suite du cadre général, chaque règlement sectoriel préserve les intérêts économiques du capital et trouve toujours des conditions réglementaires supérieures rendant inefficaces les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Pis, bien souvent – c'est le cas du transport et de l'énergie par exemple – les réglementations classées dans la lutte contre le changement climatique servent de cheval de Troie libéraux, déréglementant, privatisant, libéralisant les secteurs. Les politiques de libéralisation sectorielles trouvent aujourd'hui leur justification dans la lutte contre le changement climatique.

Dans le discours, le marché, la concurrence et la compétitivité sont mis au service de la lutte contre le changement climatique. En réalité, c'est la politique climatique qui sert de justification à l'accentuation de la libéralisation.

Nous lisons dans les communications de la Commission Européenne que les paquets successifs de libéralisation des marchés de l'énergie ont pour objectifs principaux de relever le défi énergétique tant en termes de durabilité que d'émissions de gaz à effet de serre¹². On trouvera dans les objectifs déclinés le développement des énergies renouvelables, la diminution des émissions de GES, la durabilité des productions et les économies d'énergie côtoyer la destruction des services publics, la poursuite du nucléaire, la concurrence entre les opérateurs. Nous avons eu les trois « paquets énergie » de mise en coupe réglée de nos services publics, l'Union Européenne propose maintenant des « paquets Energie Climat ».

Ce double discours permet l'application de solutions libérales derrière la défense environnementale. C'est ce qui permet à Europe Ecologie les Verts notamment de justifier ses votes pour les textes européens. Au nom des maigres avancées, mais souvent aussi d'une adhésion aux solutions libérales, EELV vote au Parlement Européen de nombreux textes faisant la promotion du nucléaire, sont de fervents défenseurs du marché carbone et accompagnent les privatisations et les libéralisations pourvu que cela semble servir la lutte contre le changement climatique. Pourtant, c'est bien cette mise en concurrence des acteurs entre eux qui conduit à une logique de surenchère en matière de production et, est en France par exemple, à l'origine du choix pour la création des EPR.

¹² http://europa.eu/legislation_summaries/environment/tackling_climate_change/l27067_fr.htm

2030 : une feuille de route et de profonds reculs

C'est la prochaine mandature du Parlement Européen qui aura à fixer le cadre législatif pour la politique climatique à 2030. L'enjeu est fort, d'autant plus lorsque l'on prend connaissance des propositions faites par la Commission Européenne en janvier 2014¹³ et avalisée par le Conseil Européen en mars 2014¹⁴.

Les ambitions sont très faibles, elles servent principalement de cadre à l'accélération de la mise en concurrence des différents marchés et sur bien des aspects, les propositions faites sont même en recul par rapport au « Paquet Energie Climat 2020 ».

Pour reprendre les termes de la Commission, la « pièce maîtresse » du dispositif pour 2030 serait une diminution de 40% des émissions par rapport à 1990. Viennent ensuite un objectif non chiffré en matière d'économies d'énergie et un objectif global européen de 27% pour les énergies renouvelables.

Une stratégie avant tout libérale

« L'achèvement du marché intérieur de l'énergie, à la fois pour l'électricité et pour le gaz, reste une priorité immédiate pour la Commission. Un marché intérieur de l'énergie compétitif et intégré procure l'environnement et les signaux de prix nécessaires pour réaliser d'une manière économiquement avantageuse les objectifs de la politique énergétique. » C'est ainsi que la Commission résume dans son document l'un des éléments cadres de sa politique pour 2030.

Elle appelle donc à l'accélération de la concurrence : « Des niveaux élevés de concurrence sur le marché intérieur de l'énergie seront indispensables pour progresser par rapport à tous les objectifs de la politique énergétique de l'Union à l'horizon 2030. »

Cela a des conséquences très directes en matière énergétique.

C'est notamment le cas des énergies renouvelables qui vont pâtir fortement de cette politique libérale.

« Les subventions en faveur des technologies énergétiques matures, y compris celles en faveur des énergies renouvelables, devraient être progressivement supprimées au cours de la période 2020-2030. »

Car pour la Commission, ces subventions constituent une distorsion du marché. Ce même marché qui fait fermer ou délocaliser les entreprises de production de panneaux solaires par exemple, et qui, dans les conditions actuelles, rend impossible la construction d'une véritable industrie de production dans ce secteur.

Car au final, c'est bien le cadre libéral qui vient contraindre directement les politiques nationales et européennes en matière de lutte contre le réchauffement climatique ou de politique industrielle et non l'inverse.

Le document de la Commission est très clair sur le sujet : « Les États membres ont certes besoin d'une certaine souplesse pour choisir les mesures les mieux adaptées à leur bouquet énergétique et à leurs préférences nationales, mais il faut que cette souplesse soit compatible avec une plus grande intégration du marché, une concurrence accrue ».

¹³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0015&from=EN> Sauf indication contraire, c'est ce document qui est cité par la suite.

¹⁴ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/141749.pdf

Une politique climatique en réalité peu ambitieuse

Pour faire passer la pilule libérale, l'objectif adopté par le Parlement Européen de 40% de réduction des émissions en 2030 par rapport à 1990 est souvent décrit comme ambitieux.

Il ne prend pourtant pas en compte le dernier rapport du GIEC qui demande d'accentuer les efforts avant 2030 pour maintenir le réchauffement climatique sous les 2°C, au delà desquels nous savons les conséquences irréversibles pour l'humanité. La Commission Européenne fait exactement l'inverse.

Elle propose de concentrer la majorité de la réduction des émissions sur la période 2030-2050.

C'est une grave erreur car au delà du résultat, en matière de réduction des émissions, c'est tout autant l'objectif que la trajectoire pour l'atteindre qui importe.

Les gaz à effet de serre s'accumulent d'année en année dans l'atmosphère. Aussi, plus vite nous réduisons les émissions, moins l'effort à fournir est important.

A l'inverse plus nous repoussons ces efforts, plus ceux à déployer seront importants sur la dernière période.

Les conditions fixées par la Commission Européenne reviennent, pour atteindre l'objectif européen de diminuer de 80% en 2050 nos émissions par rapport à 1990, à une diminution de 5% par an après 2030 contre 1,5% d'ici à 2030¹⁵.

Le protocole d'accord européen ne prend d'ailleurs pas en compte ce qui est produit à l'extérieur puis importé dans l'Union Européenne.

Selon une note du Ministère de l'Ecologie, lorsque l'on calcule ces émissions nettes en France par exemple, elles n'ont pas diminué de près de 15% mais augmenté de 5% entre 1990 et 2007¹⁶.

C'est le cas partout en Europe. Une note d'Attac explique que les émissions de l'Union Européenne, corrigées des importations ont diminué de seulement 4% entre 1990 et 2012 contre les 17,5% annoncés¹⁷.

Par ce biais l'Union Européenne transfère une part de sa responsabilité climatique vers d'autres pays qui se sont vus transformés en ateliers de production du monde, et dilue sa dette écologique vers des lieux moins regardants en matière de conditions sociales et environnementales.

Le lobbying des multinationales a eu gain de cause en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, L'objectif de 27% d'énergies renouvelables en Europe n'est pas contraignant.

Il revient à laisser se poursuivre la dynamique actuelle dont les calculs laissent penser que c'est à peu près ce qui est atteignable en 2030. Business as usual.

Pire, cet objectif n'est même pas assorti, comme il l'était sur le paquet précédent, d'objectifs contraignants répartis nationalement. Nous en trouvons la raison dans le document de la Commission.

« Le déploiement rapide des énergies renouvelables nuit [...] à la compétitivité d'autres sources d'énergie qui resteront fondamentales pour le système énergétique de l'UE, et réduit les incitations à l'investissement dans une capacité de production qui sera nécessaire pour assurer la transition vers un système énergétique plus compétitif, sûr et durable ». Ces autres sources d'énergies sont les « réserves nationales de combustibles fossiles conventionnels ou non conventionnels (principalement le gaz naturel)¹⁸ et du nucléaire ».

Conclusion ? « À l'avenir, c'est le marché qui devra dans toute la mesure du possible déterminer la manière de tirer parti des avantages des énergies renouvelables. ».

Quant à l'objectif en matière d'économies d'énergies, « la question sera analysée de façon plus détaillée dans le cadre de la révision de la directive sur l'efficacité énergétique qui s'achèvera dans le courant de l'année 2014 ». Fermez le ban, tout est dit.

15 <http://blogs.mediapart.fr/blog/maxime-combes/230114/la-contre-revolution-energetique-de-lunion-europeenne-decryptage>
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1939/1178/lempreinte-carbone-consommation-francais-evolution-1990.html>
et lecture de la note de Blog de Jean Gadrey sur le sujet :

16 <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2012/12/17/la-france-importe-de-plus-en-plus%E2%80%A6-d%E2%80%99emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/>

17 <http://france.attac.org/se-mobiliser/archives-campagnes/changeons-le-systeme-pas-le-climat/articles/climat-linertie-des-etats-doit-cesser-rapport-dattac-france>

18 Comprenez ici « gaz de schiste ».

QUELLES POLITIQUES CLIMATIQUES POUR 2030 ?

La politique climatique européenne n'est pas bonne.

Ses objectifs sont peu ambitieux compte tenu des enjeux, les outils ne sont pas adaptés, inadéquats, inefficaces, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Au-delà de ce constat, la politique européenne est déterminée par un objectif d'amélioration des niveaux de profits et des bénéfices engrangés.

A force de lobbying et de rapports de force, parfois peut-on espérer une mesure qui dans le pire des cas ne les dégrade pas. Elle se construit aujourd'hui comme le socle de bonne conscience de l'accélération des privatisations, des libéralisations, de la concurrence et de la financiarisation.

Il ne faut rien attendre de plus de cette Europe là. Rompre avec elle est devenu une nécessité de salut public.

ROMPRE AVEC LES TRAITÉS

- Rompre avec ces traités est une condition préalable à toute politique écologique et climatique.

Le Traité de Lisbonne institue en Europe une politique anti-écologique et anti-sociale :

- article 26 instaurant un marché unique en Europe,
- article 30 et 34 interdisant le protectionnisme,
- article 63 libéralisant les mouvements de capitaux,
- article 92 instaurant la mise en concurrence de nos services publics de transports, planification écologique impossible,
- article 194 instaurant le marché concurrentiel de l'énergie et tant d'autres.

ABROGER LES DIRECTIVES ACTUELLES, DÉSŒBÉR À L'EUROPE

Trois paquets « Energie » et un paquet « Energie Climat », quatre paquets « Ferroviaire » sont parmi les textes législatifs piliers de l'absurde politique climatique et écologique européenne.

- Les abroger est une nécessité.

La plupart de ces mesures ont été transposées en France lors des lois Grenelle 1 et 2.

- Au niveau national, revenir sur ces lois en désobéissant aux traités est nécessaire.

DES OBJECTIFS CLIMATIQUES AMBITIEUX

Sur la base du dernier rapport du GIEC et des précédents, nous revendiquons des objectifs et une trajectoire climatique pour l'Europe similaires à ce que de nombreux mouvements sociaux demandent :

- 40% d'ici à 2020
- 60% d'ici à 2030
- 95% d'ici à 2050

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- A l'échelle européenne, des objectifs nationaux contraignants doivent être déployés prioritairement afin de viser 30% d'économies d'énergies d'ici à 2030.

Amener l'Union Européenne à positionner sa politique climatique sur une stratégie qui fasse de la sobriété énergétique un pilier essentiel. En France, le scénario Négawatt est un bon point d'appui.

LA SORTIE DES ÉNERGIES CARBONÉES ET DU NUCLÉAIRE

- Moratoire sur les nouvelles exploitations d'hydrocarbures conventionnels.
- Soutien et développement aux projets de type « Yasuni ITT ».
- Interdiction de l'exploitation des gaz et huiles de schiste en Europe.
- Création de filières européennes et nationales de production et d'installation d'énergies renouvelables gérées par le service public pour atteindre rapidement 30% d'énergie d'origine renouvelable en Europe.
- Sortie de l'Europe du nucléaire.

Dans son rapport annuel de 2012, l'Agence Internationale de l'Energie¹⁹ a chiffré que si nous voulions avoir une chance de limiter le réchauffement climatique en deçà des 2°C, il fallait impérativement ne pas consommer les hydrocarbures disponibles.

Une étude de l'ONG Carbon Tracker²⁰ estime quant à elle qu'il faudrait limiter nos émissions autour de 565 gigatonnes de CO₂. La combustion de toutes les réserves conventionnelles (hors gaz et huiles de schiste) reviendrait à des émissions cinq fois supérieures.

Cela revient à laisser sous terre près de 80% des ressources conventionnelles.

LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE CONTRE LE MARCHÉ CARBONE

- Constitution d'un pôle public bancaire nécessaire à l'investissement à long terme dans le développement des filières industrielles (transport, économies d'énergie, agriculture, énergies renouvelables etc.).
- Retour sur les privatisations et libéralisations du marché de l'énergie.
- Constitution d'un pôle public de l'Energie sur la base des entreprises EDF, GDF, Arévéa, Alstom etc.
- Développement massif du ferroutage en Europe par le biais d'autoroutes ferroviaires mais également de plate formes de proximités permettant de rapprocher les marchandises au plus près.
- Abandon des projets inutiles et imposés comme l'aéroport de Notre Dame des Landes.
- Refonder la PAC pour une agriculture paysanne et écologique.
- Sortie de la financiarisation des politiques climatiques par l'abrogation du marché carbone et la lutte contre les projets issus du protocole de Kyoto qui marchandisent les forêts et exploitent les peuples (REDD, REDD +, REDD ++ et MDP).

¹⁹ World Energy Outlook 2012 : <http://www.worldenergyoutlook.org/> cité par Attac.

²⁰ <http://www.carbontracker.org/carbonbubble> cité par Attac



Contact :

Mathieu AGOSTINI – Bureau National du Parti de Gauche –
– Co-président de la Commission Écologie –
mathieu.agostini@gmail.com

Parti de
Gauche